

*M*  
Villa Morelia  
★★★★



*PROPOSITION DE MARIAGE*

*Tarifs 2027*

Proposition **initiale** selon votre demande

Base de calcul provisoire :

**50 adultes. + 0 enfants de moins de 10 ans**

Bien entendu nous savons que ces effectifs sont susceptibles d'être modifiés.

Modifications des effectifs en négatif à J-10

Modification des effectifs en positif J-3

Ci-dessous le détail chiffré de votre prestation qui se veut le plus précis possible.

**Tarifs 2026/2027 garantis jusqu'au 30 décembre 2026**

Un chapiteau de réception de 10m x 20m est installé dans le parc de la propriété.

Sous ce chapiteau se déroulent le dîner et la soirée dansante et éventuellement le brunch ou le lunch du dimanche midi.

150m<sup>2</sup> pour l'espace tables et 50m<sup>2</sup> pour le DJ/buffet des desserts/piste de danse

La décoration des tables est à votre charge, avec ou sans sous-traitance.

Nos tarifs comprennent :

Le matériel : tables rondes 8 pers, chaises « Napoléon », verrerie, assiettes en porcelaine, couverts en inox.

Le nappage et les serviettes en coton damassé 280g.

Le service est assuré par un personnel qualifié : un responsable de réception et au minimum un serveur pour 20 personnes. Le service est inclus jusqu'à 02h00 du matin ; au-delà les heures supplémentaires seront facturées :

Responsable de réception : 100€ TTC de l'heure

Serveur : 35€ TTC de l'heure



## HEBERGEMENT :

L'organisation d'un mariage à la Villa Morelia implique la privatisation des 24 chambres. Celles-ci sont mises à disposition à partir de **14h00 au plus tôt**. Nous devons par principe considérer que l'hôtel sera en partie complet la veille.

4 chambres double standard	<del>190 €</del>	170 €	680 €
14 chambres double deluxe	<del>270 €</del>	220 €	3 080 €
4 suites junior	<del>350 €</del>	290 €	1 160 €
1 suite prestige	<del>450 €</del>	320 €	320 €
Lit Bébé		20 €	0 €
Lit enfant		35 €	0 €
<b>SOUS TOTAL HEBERGEMENT:</b>			<b>5 365 €</b>

Détail des chambres :

- 1 chambre single (lit 140cm peut être éventuellement utilisée en double),
- 4 chambres doubles classiques,
- 14 Chambres Double Luxe (1 lit supplémentaire peut être ajouté),
- 2 Suites junior Jardin + 2 Suite Senior double (dont 1 quadruple),
- 1 Suite Prestige (traditionnellement la chambre des mariés) Chambre double + 1 salon avec canapé convertible 160cm

Il est convenu que vous transmettiez à vos invités la liste des chambres disponibles et leur prix. Ceux-ci réservent en direct auprès de la réception de l'hôtel sur [inforesa@villa-morelia.com](mailto:inforesa@villa-morelia.com) en précisant bien qu'ils font partie de votre mariage.

**Toutes les chambres non occupées restent dues.**



## COCKTAIL :

### Proposition de boissons :

- Cocktails des mariés : 14€ par cocktail  
(Par exemple : moitié Spritz, moitié Moscow Mule)
- Cocktail 8 pièces et soft drinks 25€ par personne
- Droit de bouchon 10€ par bouteille ouverte  
*Dans le cas ou vous souhaitez amener vos bouteilles de vins ou de champagne pour le cocktail.*

### Animations en live en option :

- Un atelier découpe de jambon Serrano 12.50€ par personne
- Un atelier tempura de légumes et de crevettes 12.50€ par personne
- Un atelier Foie gras juste snacké, risotto d'épeautre 12.50€ par personne
  
- Candy bar 10€ par personne, enfants offerts  
(Ne compter que 50% de vos convives) : brochettes de bonbons, sucettes, guimauves, fraises Tagada, carambars....

50 Cocktails Mariés	14,00 €	700,00 €
50 Cocktail 8 pièces	25,00 €	1 250,00 €
50 Ateliers	12,50 €	625,00 €
0 Candy bar	10,00 €	0,00 €
0 Droits de bouchon	10,00 €	0,00 €
<b>SOUS TOTAL COCKTAIL :</b>		<b>2 575,00 €</b>



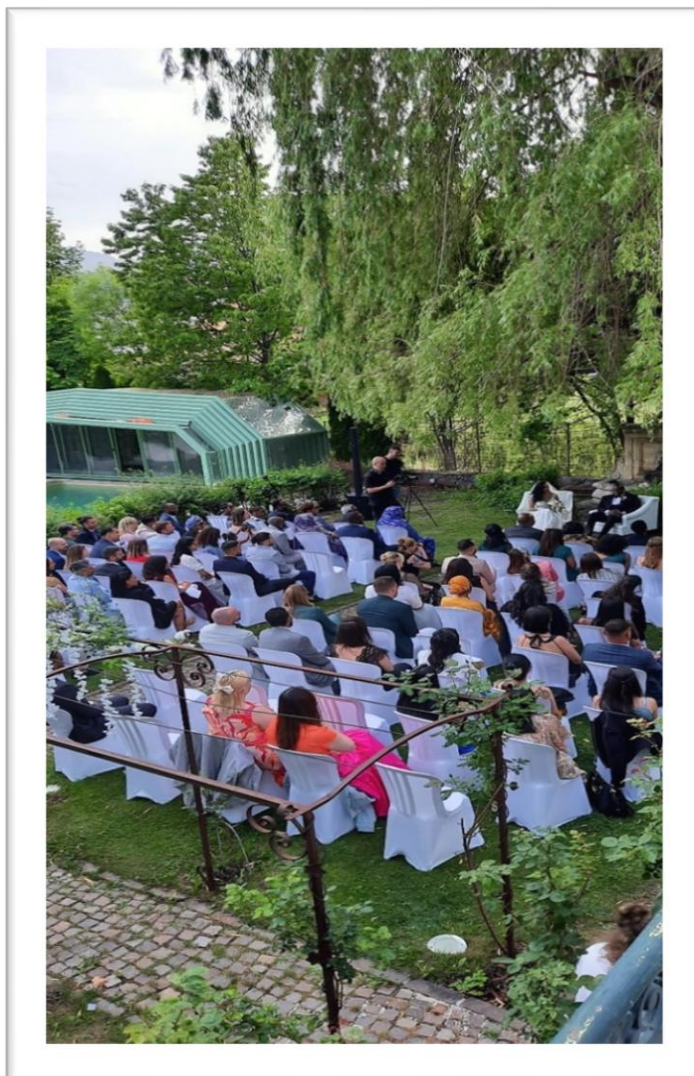
# *CEREMONIE LAIQUE*

## *(En option)*

Notre parc se prête merveilleusement à l'organisation d'une cérémonie laïque pleine de charme. Nous pouvons mettre à votre disposition les matériels suivants :

- Choix de chaises de type Miami ou Napoléon blanches avec galettes
- Praticable 2m\*2m avec fauteuils en cuir blanc pour les mariés
- Pupitre Philippe Starck pour le Maître de cérémonie

	Chaise Miami	<del>4,00 €</del>	3,50 €	0
50	Chaises Napoléon	<del>5,00 €</del>	4,50 €	225
1	Praticable Mariés	<del>220,00 €</del>	200,00 €	200
1	Pupitre	<del>100,00 €</del>	80,00 €	80
	<b>SOUS TOTAL CEREMONIE :</b>			505



## DINER :

- Repas :  
Formule « Amour toujours » : 75€ par personne  
*Amuse-bouche +entrée +plat + plateau de fromages +dessert*  
*Menu choisi à choisir en relation avec le chef de cuisine (Choix en PJ)*  
Menus enfants 25€/pers

- Vins et champagne :

Soit vous amenez vos vins et champagne :

*Nous les apporter au minimum 48h à l'avance pour la mise en température en nous indiquant l'ordre de service et les quantités affectées au cocktail et au repas.*

Droit de bouchon 10€ par bouteille ouverte

Soit vous nous confiez la conception d'un **accord mets/vins** en fonction du menu choisi :

Accord Mets-Vins 35€ par personne

*Sur la base de 1/3 de bouteille de vin par couleur et par personne (blanc rouge rosé)*

*Exemple de vins proposés :*

*Blanc : Domaine de L'Herré les Parcelles Sauvignon blanc ou Bourgogne Chardonnay de Philippe Bouzereau*

*Rouge : Saint Joseph Domaine VERZIER ou Pinot Noir domaine Chanzy.*

*Rosé : Château Réal Martin*

- Eaux minérales, bouteilles en verre : 7.50€ par bouteille
- Boissons chaudes (Thés et cafés) : 2€ par personne
- Champagne Pinot Chevauchet Brut : 70 € par bouteille

50 Formules Amour Toujours	75,00 €	3 750,00 €
0 Repas enfants	25,00 €	- €
50 Accor mets vins	35,00 €	1 750,00 €
0 Droit de bouchon	10,00 €	- €
0 Bouteilles champagne	70,00 €	- €
20 Eaux minérales	7,50 €	150,00 €
25 Café / Thés	2,00 €	50,00 €
SOUS-TOTAL DINER		5 700,00 €

## OPEN BAR :

Pour continuer la soirée, après votre repas, et lors de la partie musicale, nous pouvons mettre à votre disposition un open bar, comprenant alcools et softs drinks.

Open Bar 80€ par bouteille ouverte

*Alcools proposés: Whisky J&B, Gin Gordon's, Vodka Absolut, Rhum Havana 3 ans, Get 27... Inclus les sodas, jus de fruits.*

4 Open bars	80,00 €	320,00 €
SOUS-TOTAL OPEN BAR		320,00 €

## *LUNCH OU BRUNCH DU LENDEMAIN : (en option)*

Horaires habituels : Brunch 9h/12h Lunch 12h/16 :00

45€ / personne

Enfants

20€ / personne

Détails à voir ensemble ultérieurement

**Pour les boissons, même proposition que pour le dîner**

50 Brunchs	45,00 €	2 250,00 €
Repas enfants	20,00 €	- €
Accor mets vins	35,00 €	- €
Droit de bouchon	10,00 €	- €
Bouteilles champagne	70,00 €	- €
20 Eaux minérales	7,50 €	150,00 €
25 Café / Thés	2,00 €	50,00 €
<b>SOUS-TOTAL LUNCH / BRUNCH</b>		<b>2 450,00 €</b>



**Total général pour votre mariage base 60 personnes adultes (hors hébergements prise en charge par vos invités) :**

Sous Total Hébergement	5 365,00 €
Sous Total Cocktail	2 575,00 €
Sous Total Cérémonie	505,00 €
Sous Total Diner	5 700,00 €
Sous Total Open Bar	320,00 €
Sous Total Brunch / Lunch	2 450,00 €
<b>TOTAL MARIAGE :</b>	<b>16 915,00 €</b>

Hébergement : hors taxes de séjour, 3€ par personne, à régler sur place

**AUTRES OPTIONS :**

Pour que cette réception de mariage soit sur mesure, vous aurez l'opportunité de choisir des prestations supplémentaires riches et variées comme :

- Arrivée des mariés en voiture de Luxe
- Animation thématique sur échasses
- Quartet de jazz
- Magicien close-up
- Baby-sitter



## **Mariage du XXXX à La Villa Morelia Jausiers**

### **ARTICLE 1**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'hôtel « Villa Morelia » dans le cadre des prestations décrites dans le devis préalable. Ces conditions générales de vente sont adossées au devis, ce qui permet au client, après signature, d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion pleine et entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, documents commerciaux, etc.... En cas de contradiction entre les dispositions figurant aux présentes conditions générales de ventes et celles du client, les présentes dispositions sont et seront seules applicables

### **ARTICLE 2 - RÉSERVATIONS - ANNULATION - MODIFICATIONS DE LA RÉSERVATION**

**2-1.** La réservation du client est définitivement enregistrée dès réception par l'établissement d'un exemplaire du devis et des conditions générales de vente dûment datés et signés par le client, revêtus et de la mention manuscrite "Bon pour accord", et accompagnés de l'acompte visé à l'article 2-2 ci-dessous.

**2-2.** Toute réservation doit, pour être enregistrée, faire l'objet, au moment de la signature du devis, du versement d'un acompte de trente pour cent (30 %) du montant total TTC de la prestation

**2-3.** En cas d'annulation totale ou partielle d'une manifestation d'au moins 50 personnes, les Dispositions suivantes seront applicables :

-l'annulation notifiée entre 60 et 30 jours précédant la prestation sera facturée à hauteur de cinquante pour cent (50 %) du montant total TTC de la prestation prévue au devis\*\*

-l'annulation notifiée entre 29 et 9 jours précédant la prestation sera facturée à hauteur de quatre vingt pour cent (80 %) du montant total TTC de la prestation prévue au devis\*\*

- l'annulation notifiée entre le 8<sup>ème</sup> et le jour précédent la manifestation sera facturée à hauteur de cent pour cent (100 %) du montant total TTC de la prestation prévue au devis\*\*

\*\* Calculée sur le montant des prestations réservées et annulées.

Pour toute annulation entraînant une facturation partielle ou globale de la prestation, l'établissement conservera l'acompte versé.

**2-4.** Toute demande de modification des prestations par rapport au devis accepté doit être adressée à

l'Etablissement par écrit. Faute d'acceptation écrite de l'Etablissement dans les huit (8) jours de la réception de la demande, le contrat sera exécuté selon les termes et conditions déterminés dans le devis accepté par le client.

### **ARTICLE 3- CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

- 10 jours avant la date de la manifestation, le nombre de personnes devra être confirmé à l'établissement.

Si ce chiffre était inférieur de plus de cinquante pour cent (50%), par rapport à celui initialement prévu au devis les conditions de l'article 2-3 seraient appliquées.

- 72 heures ouvrables, au plus tard, avant cette même date, une confirmation du nombre définitif de participants attendus en plus des chiffres donnés à J-10 devra être communiquée à l'établissement, et c'est ce dernier chiffre qui servira de base de facturation.

Les repas commandés 24 heures avant la manifestation mais non consommés seront facturés.

### **ARTICLE 4 – PRIX - RÉGLEMENT**

4-1. Les tarifs sont exprimés en euros. Ils sont fermes pendant un (1) mois à compter de la date d'envoi du devis au client. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Ils pourront être modifiés en cas de modification législative et/ou réglementaire, susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc.

4-2. L'acompte à verser lors de la réservation représente trente pour cent (30 %) du montant total de la prestation figurant au devis. Le montant de cet acompte est déduit de la facture finale (solde), sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation prévue à l'article 2.3 ci-dessus. Sauf disposition contraire prévue par un accord spécifique, les factures du solde sont payables à réception. En cas de désaccord sur une partie de la facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à ; Villa Morelia SARL 9 avenue des Mexicains 04850 Jausiers le motif de la contestation.

Tout retard de paiement donnera lieu à la facturation des pénalités de retard égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Tous les frais, que l'établissement serait amené à supporter au titre

de recouvrement de créances restant dues, seront à la charge du signataire du devis. Toute affaire d'un montant inférieur à 500 € (cinq cents euros) devra être réglée intégralement au comptant

## **ARTICLE 5 – RECOMMANDATION – RESPECT DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

En aucun cas, le personnel de l'établissement ne peut participer aux activités exercées par le client sur le lieu de la manifestation.

. En cas de diffusion d'œuvres musicales et plus généralement de toute animation au sein des locaux (orchestre, spectacles, disques, etc.), le client doit faire son affaire personnelle de toute déclaration et du paiement de tous droits notamment à la SACEM sauf si ces prestations font parties du devis initial ; dans ce cas la Villa Morelia SARL fait son affaire personnelle de toute déclaration et paiement de tous droits.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ - ASSURANCES**

**6-1.** En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier le vol susceptible d'atteindre les objets ou matériel déposés par le client ou les participants à l'occasion de la prestation fournie par l'établissement. Le client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants.

Une dérogation à cette règle peut être apportée si le client charge le prestataire d'organiser un vestiaire pour les participants.

**6-2.** Le client fera son affaire de la souscription de police d'assurance (dommages – responsabilité civile) qu'il jugera nécessaire. Le client est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits bien.

**6-3.** Le client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants ou leurs invités) et s'engage, en cas de dégradation des matériels mis à sa disposition, à supporter les coûts de remise en état

## **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

L'établissement et le client pourront se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'ils se trouvent dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure, catastrophe naturelle, grèves, fermeture administrative COVID etc.

## **ARTICLE 8 - RÉCLAMATION**

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'établissement dans un maximum de huit (8) jours après la fin de la prestation.

## **ARTICLE 9 – LITIGE**

En cas de litige, et faute d'accord amiable, il fait attribution de compétence aux Tribunaux de Digne les Bains 04

## **ACCORD ET SIGNATURE DES DEUX PARTIS**

La signature de ce contrat implique la connaissance et l'acceptation de nos conditions, décrites ci-dessus.

**Le prestataire**

**Robert BOUDARD  
Villa Morelia Hôtel\*\*\*\*  
04850 JAUSIERS**

**Les mariés**

Date et signature